

# LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

A NOTER...

## Un nouveau magazine des notaires avec Le Dauphiné Libéré



La signature du partenariat mercredi soir entre Philippe Vandevoorde, président du conseil régional des notaires de la cour d'appel de Grenoble et Cyril Robert, directeur général du groupe Dauphiné média.

### VEUREY-VOROIZE

Philippe Vandevoorde, président du conseil régional des notaires de la cour d'appel de Grenoble, et Cyril Robert, directeur général du groupe Dauphiné média, ont signé mercredi soir au siège de notre journal à Veurey un partenariat pour

le lancement d'une nouvelle publication des notaires en format magazine, éditée par *Le Dauphiné Libéré*.

Le premier numéro du trimestriel "Passez à l'acte" (c'est son nom) sortira le 7 février 2016 et sera complété par un contenu web sur notre site ledauphi-

ne.com.

Le comité de rédaction emmené par David Ambrosiano, président de la Chambre des notaires de l'Isère, a été accueilli par Jean-Pierre Souchon, rédacteur en chef du *Dauphiné Libéré*, qui a fait découvrir la fabrication de notre journal.



**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation  
[www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)

**le dauphiné** Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

**ISÈRE**  
Nelly Parra  
>> 04 76 88 73 86  
Martine Santos Cottin  
>> 04 76 88 73 24  
[LDLlegales38@ledauphine.com](mailto:LDLlegales38@ledauphine.com)

## AVIS

## Enquêtes publiques

### PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Avis d'enquête publique  
du 18 novembre au 18 décembre 2015 inclus

Avis d'ouverture d'une enquête préalable  
à la déclaration d'utilité publique  
Communes de Saint-Théoffrey et de Cholonge

A la suite de la demande de mise en conformité des périmètres de protection du forage de Fontaine Pelouze formulée par le SIVOM du Pays de Vaulx, le Préfet de l'Isère a prescrit, par arrêté du 28 septembre 2015, l'ouverture, **du 18 novembre au 18 décembre 2015 inclus, en mairies de Saint-Théoffrey et de Cholonge :**

- d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et à l'instauration de périmètres de protection du captage de Fontaine Pelouze dont les périmètres sont situés sur les communes de Saint-Théoffrey et de Cholonge.

### PRÉFET DE L'ISÈRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de LE FONTANIL-CORNILLON

Par arrêté préfectoral n° 2015 du 6 novembre 2015, des prescriptifs complémentaires ont été imposés à la SRPM (Société de recyclage papier métaux) dans le cadre de sa demande d'augmentation du volume des activités exercées sur son site de Le Fontanil-Cornillon et de la m à jour de son tableau de classement.

Cet établissement est soumis à autorisation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Cet arrêté peut être consulté en mairie de Le Fontanil-Cornillon, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Isère.

506414300

### COMMUNE DE LA CÔTE-ST-ANDRÉ

Installations classées pour la Protection de l'Environnement

Par arrêté préfectoral N° 2015 du 6 novembre 2015, des prescriptifs complémentaires ont été imposés à la société DAUPHINÉ COMPOS